



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

Droit communautaire général : CEMAC, communauté économique & monétaire de l'Afrique centrale / Laurent Tengo
éd. Ccinia communication, 2013
cote : 59.334

Les actes de naissance des nations ou des communautés de pays sont quasiment tous entachés du sang de ceux et celles pour qui l'union, la confédération, la fédération, l'uniformisation, la fusion... constituaient des pertes de repère ou d'indépendance...

Depuis la plus haute antiquité, les rapprochements de peuples quel qu'en soit le degré, ont donné lieu à des débats, souvent violents et sanglants.

L'ouvrage de Laurent Tengo n'est pas un simple livre de droit au sens classique du terme. Il propose une vraie vision historique et parfois philosophique du rapprochement de pays qui tentent de mettre en forme juridique leurs volontés politiques de vivre ensemble.

Cela signifie que le droit apparaît dans ces pages comme un outil de construction de la paix. Les philosophes estiment que les pays civilisés se caractérisent par le fait que le droit anticipe les faits ; c'est-à-dire que la sagesse des hommes l'emporte sur la force des choses.

Le droit de la CEMAC décrit à point nommé cette manière des citoyens de se comporter, en état de droit, en garant des libertés et de la justice.

L'ordre juridique est à la fois au début et à la fin de cette construction. Ainsi, les nations, même jeunes, sont à la fois initiatrices de la communauté et bénéficiaires, aux yeux du monde, la reconnaissance de fait cédant la place à celle de droit ; elle est donc universelle.

Pour autant, l'existence des états ne se décrète pas toute seule. Il faut qu'elle soit reconnue par la communauté internationale.

C'est une approche d'ailleurs très intéressante de ce que l'on appelle la communauté internationale. Si cette locution est souvent utilisée lors des crises, lors des guerres civiles, il est difficile de la définir exactement.

Pendant la crise ivoirienne, par exemple, d'aucun cite « la Communauté internationale pour porter un jugement sur tel ou tel protagoniste de la crise ».



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

Quelle est la base juridique de cette très abstraite communauté internationale ? Elle est sans doute dans ce droit communautaire général, reconnue à la fois par les droits nationaux et le droit international. L'apport essentiel de Laurent Tongo est de donner un substrat juridique à cette expression de communauté internationale.

Enfin dans les chapitres de cet ouvrage, fruit d'un travail de grande qualité et qui fera autorité, il est un point auquel je donne toute une importance : l'arsenal juridique nécessaire pour créer une compagnie aérienne multinationale.

Ce rêve d'aujourd'hui fut réalisé hier, avec Air Afrique qui fut l'exemple même du savoir-faire franco-africain. Un de ses pilotes s'appelait Charles Eboué, fils du gouverneur.

Que de force dans ce symbole d'une Afrique qui agit en continent de pensée et pense en continent d'action.

Jacques Godfrain